

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 26</p> <p>Date de la convocation : 28/11/2024</p> <p>Date d'affichage : 28/11/2024</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECCQUES</p> <p style="text-align: center;">Séance du 9 décembre 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Patrick POTEL</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORNGIER – Annick CROQUELOIS – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEBOUCHER – Didier VANDAELE - Sophie WAROT – Monique VALENTIN - Douglas VERSCHEURE - Patrick POTEL - Nicolas CHOCHOY – Sabrina LOOTVOET</p> <p>Absents : Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Laurent BRICHE) - Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Alain MASSON) - Marjory DELAVAL (pouvoir à Edith MERLIER) - Sandrine DEMAUDE (pouvoir à Sandrine LORIO) - Antoine TUSO (pouvoir à Laurent DENIS) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORNGIER) - Anne GOMBERT</p>
---	--

2024/43

OBJET DE LA DELIBERATION : INVESTISSEMENT BUDGET 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 1612-1 ;
Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant l'adoption du budget de l'exercice 2025 ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement, dans la limite de 844 605,75 € représentant le quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2024 aux chapitres :

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 75 681,37 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 32 312,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 2 880 429,65 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS : 390 000,00 €
Soit un total de 3 378 423.02 €

- 2) D'imputer au budget 2025 ces dépenses à provenir de cette décision aux chapitres :

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 18 920,34 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 8 078,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 720 107,41 €

23 - IMMOBILISATIONS EN COURS : 97 500,00 €
Soit un total de 844 605,75 €

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié
exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213
du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Patrick POTEL



Le Maire,

Laurent DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, 10

12 DEC. 2024